



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 50530

Texte de la question

Les bénéficiaires du RMI, de l'allocation aux adultes handicapés et de l'allocation de solidarité spécifique ont reçu, au mois de mai dernier, une lettre du secrétariat d'Etat à l'industrie les informant qu'ils pouvaient, sous certaines conditions, bénéficier d'une réduction de 33 francs par mois sur leur facture téléphonique. A ce courrier, était jointe une carte téléphonique d'une valeur de 100 francs. Or, ces documents ayant été postés, bon nombre de boîtes aux lettres ont été fracturées et les cartes téléphoniques volées. Cette mesure devant être reconduite en 2001, M. Patrick Delnatte demande à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie si, afin de prévenir de tels agissements, il est envisageable de remettre ces cartes directement aux intéressés.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50530

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 septembre 2000, page 5223